



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 12 DU 24 mai 2017

Membres Présents : Mrs KERTALID--- SARDI.M---BENARBIA.M

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE N° 086 : Ren : E.S.Oued Fodda –G.C.B.Mascara S/G D2 du 24.03.017.

- Vu la lettre d'audience sous réf N°073/L.R.H.B.Oran du 04/04/2017
- Vu la falsification de la licence du joueur LAROUCI.N N° Lic 001 du club E.S.O.F.
- Vu l'absence à l'audience du club E.S.O.F
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe G.C.B.M. sur le score (10-00)
- Il est infligé une suspension d'une année (01) ferme au joueur LAROUCI.N N° Lic 001 du club E.S.O.F
- Il est infligé une amende de Vingt mille dinars (20.000 DA) au club E.S.O.F.
- Il est infligé une suspension d'une année (01) ferme à l'Off(A) MENDIL.M N° Lic 234 du club E.S.O.F
- Il est infligé une amende de Vingt mille dinars (20.000 DA) au club E.S.O.F

AFFAIRE N° 87: Ren : I.R.B.Oran -J.S.Ain Dheb S/G D2 du 06.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Absence du club J.S.Ain Dheb
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe I.R.B.Oran (12--00).
- Il est infligé une amende de cent mille dinars (100.000 DA) au club J.S.Ain Dheb.
- Défalcation d'un (-01) point du classement général au club J.S.Ain Dheb

AFFAIRE N° 88 : Ren G.C.B.Mascara— H.B.C.Misserghin S/G D2 du 06.05.2017

- Vu la feuille du match, rapports des Arbitres et délégué signalants :
- Disqualification du joueur SAHLA.M. N° Lic 488 (carton bleu) du club G.C.B.M. pour insultes envers Officiels
- Disqualification du joueur MOHAMED BELKACEM Ali N° Lic 617 (carton bleu) du club H.B.C.M. pour insultes, menace et propos désobligeant public envers Officiels
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de trois (03) matchs ferme don un(01) match automatique au joueur SAHLA.M N° Lic 488 du club G.C.B.M.
- Il est infligé une amende de Cinq mille dinars (5.000 DA) au club G.C.B.M.
- Il est infligée une suspension de deux (05) Matchs ferme don un(01) match automatique au joueur Mohamed BELKACEM Ali N° Lic 617 du club H.B.C.M.
- Il est infligé une amende de Dix Mille dinars (10.000 DA) au C.S.A H.B.C.M.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N° 89: Ren : U.S.Tenes--C.B.MascaraS/G D2 du 12.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Absence du club **G.C.B.Mascara**
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe U.S.Tenes (12—00).
- Il est infligé une amende de cent mille dinars (100.000 DA) au club G.C.B.M..
- Défalcation d'un (-01) point du classement général au club G.C.B.M

AFFAIRE N° 90 : Ren E.S.Oued Fodda—W.C.B.Oued Sly S/G D2 du 06.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Défaut de présentation licence du joueur KOUIDRI .Z CNI N° 103495752 du club E.S.O.F.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une amende de mille cinq cent dinars (1.500 DA) au club E.S.O.F.

AFFAIRE N° 91 : Ren H.B.C.Misserghin -E.S.Oued Fodda S/G D2 du 12.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Défaut de présentation licence du joueur KOUIDRI .Z CNI N° 103495752 du club E.S.O.F.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une amende de mille cinq cent dinars (1.500 DA) au club E.S.O.F.

AFFAIRE N°92: Ren : G.C.B.Mascara-H.B.C.Tlemcen S/G D2 du 19.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Absence du club G.C.B.Mascara
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe H.B.C.T sur le score de (12—00).
- Il est infligé une amende de cent mille dinars (100.000 DA) au club G.C.B.M.
- Défalcation d'un (-01) point du classement général au club G.C.B.M



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N° 93: Ren : J.S.Ain Dheb-- C.S.H.B.Adrar S /G D2 du 19.05.2017.

- Vu la feuille du match signalant:
- Absence du club C.S.H.B.Adrar
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe J.S.Ain Dheb sur le score de (12--00).
- Il est infligé une amende de cent mille dinars (100.000 DA) au club C.S.H.B.Adrar.
- Défalcation d'un (-01) point du classement général au club C.S.H.B.Adrar.

**Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet
à compter du 27 Mai 2017.**

SECRETARE de la SEANCE
SARDI MED

PRESIDENT C.R.Q.D.
KARTALI .Djamel